

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

08 novembre 2017

DATE DE CONVOCATION

25 octobre 2017

DATE D’AFFICHAGE

25 octobre 2017

L’an deux mille dix-sept et le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

## **PRÉSENTS :**

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Jeannick LANGLOIS
Martine CAYRE	Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR
Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE	Christelle PLÉ
Hélène TELLIER	Laure DESENDER	Nadège CORROY

## **ABSENTS NON EXCUSÉS:**

Nicolas DENOUEFFE

## **ABSENTS EXCUSÉS :**

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Isabelle COZETTE	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Laurent PLACE	donne pouvoir à	Guy DESMAREST

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

## **ORDRE DU JOUR**

- **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BLARGIES**
- **DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU SUITE AU GROUPEMENT DE COMMANDES**
- **RÉHABILITATION DU POSTE DE RELÈVEMENT DE L’ÉGLISE : TRAVAUX SOUS CHARTE QUALITÉ**

- **CONTRATS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTISPORTS INTERCOMMUNALE ET DE LA PISCINE AVEC LA CCPV**
- **CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « CHARLIE ET LA CHOCOLATERIE »**
- **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**
- **CONVENTION AVEC LE SE60 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**
- **INDEMNITÉS DE CONSEIL DU TRÉSORIER**
- **INDEMNITÉS DU CONTROLEUR DES IMPOTS**
- **INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE**
- **VALIDATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA VIDEO SURVEILLANCE**
- **DEMANDE SUBVENTION POUR CLASSE DE NEIGE**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour trois points supplémentaires :

- **PROJET DU PADD DU PLUi-H : DÉBAT SUR LES 12 POINTS CLÉS ISSUS DE L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES**
- **CONVENTION AVEC LA SA HLM**
- **NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINÉ RURAL**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Aucune observation.

### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BLARGIES**

*Information : Par courrier en date du 27 octobre 2017, la Préfecture nous a autorisés à déroger temporairement (pour 3 ans) aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (de 0.1mg/l à 0.5 mg/l pour l'atrazine et déséthylatrazine), à charge pour la commune de réaliser les travaux nécessaires dans ce laps de temps.*

La commune doit mettre en place des installations de traitement et de sécurisation de l'alimentation en eau potable et à ce titre, s'est rapprochée du Syndicat des Eaux de Blargies.

Le SIAEP de BLARGIES et la commune veulent créer un groupement de commandes pour la mise en place de ces installations, la commune étant désignée coordonnateur du groupement.

La répartition financière a été définie et le projet de convention a été soumis au Trésorier pour validation.

La commune procèdera au paiement des factures et percevra les subventions au nom du groupement.

La commune demandera des avances de trésorerie au SIAEP et lui versera au fur et à mesure la quote-part des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Monsieur le Maire précise qu'une consultation va être lancée pour le choix du bureau d'études (maitrise d'œuvre).*

### **DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU SUITE AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

La commune avait prévu des crédits au budget Eau sur l'opération 28 : Préservation de la qualité de l'Eau.

Sur cette opération, la commune a réglé et prévu des dépenses et recettes pour la sécurisation des ouvrages de production d'eau potable et pour la station de pompage.

La création du groupement de commandes nécessite que les crédits soient sur des articles spécifiques (opérations pour le compte de tiers). Il est donc nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
<b>Opération 28 – Préservation qualité Eaux</b>		➤ 200 000 €
Article 2151 : travaux		
Article 13111 : subvention Agence de l'Eau	➤ 50 000 €	
Article 1313 : subvention Département	➤ 30 000 €	
Article 458101 (dépenses)		+ 200 000 €
Article 458201 (recettes)	+ 80 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative proposée.

## **RÉHABILITATION DU POSTE DE RELÈVEMENT DE L'ÉGLISE : TRAVAUX SOUS CHARTE QUALITÉ**

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur le poste de relevage situé près de l'Eglise.

Le Département a demandé de scinder le dossier en 2 phases (études et travaux) pour obtenir les dérogations et accords de subvention, qui a fait l'objet d'une nouvelle délibération en date du 23 mai 2017.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réactualiser la demande de subvention pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### **PHASE ETUDES : 25 120 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la contexture du projet pour les études sur les travaux du poste de relevage situé près de l'Eglise
- de demander à démarrer l'opération par anticipation au vote de la subvention allouée, subissant un engorgement régulier du réseau dû à une surcharge d'effluents industriels (entreprise BIGARD : 250 emplois)
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- de réaliser les études dans le respect des principes de la Charte pour la Qualité des Réseaux d'Assainissement.
- de solliciter l'autorisation de réaliser les missions préalablement à toute inscription sur un programme d'investissement subventionné

### **PHASE TRAVAUX : 263 500 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la contexture du projet pour les travaux du poste de relevage situé près de l'Eglise
- de demander à démarrer l'opération par anticipation au vote de la subvention allouée, subissant un engorgement régulier du réseau dû à une surcharge d'effluents industriels (entreprise BIGARD : 250 emplois)
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- de réaliser les travaux dans le respect des principes de la Charte pour la Qualité des Réseaux d'Assainissement.
- de solliciter l'autorisation de réaliser les missions préalablement à toute inscription sur un programme d'investissement subventionné
- de prendre l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

## **CONTRATS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTISPORTS INTERCOMMUNALE ET DE LA PISCINE AVEC LA CCPV**

La CCPV s'engage à mettre à disposition de la commune :

- ✚ la salle multisports communautaire de FORMERIE du 11 septembre 2017 au 25 juin 2018
- ✚ la piscine du 21 septembre 2017 au 29 juin 2018

pour les écoles, à charge pour la commune de respecter les créneaux horaires définis dans la convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes des conventions sauf une partie de l'article 8 de la convention pour la mise à disposition de la piscine : « A la seconde absence, une pénalité de 100 € par créneau non respecté sera demandée à la mairie » qui est à supprimer.
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

## **CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « CHARLIE ET LA CHOCOLATERIE »**

Monsieur le Maire propose de signer une convention tripartite pour la manifestation régionale 2017 « 7<sup>ème</sup> rendez-vous lecture Aisne – Oise – Somme » sur le thème Gourmandises avec le spectacle « Charlie et la Chocolaterie » le 12 novembre 2017 à 15h30, salle Louis JOUVET.

La commune prendra à sa charge 122.05 € sur les 610.25 € et 3 repas.  
Le reste est à la charge de la CCPV.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

Suite au retour à la semaine à 4 jours, il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la prestation de service accueil de loisirs extrascolaire car la tarification est différente de celle pratiquée pour les vacances (matin / après-midi pour les vacances et à l'heure pour le mercredi).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de l'avenant
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## CONVENTION AVEC LE SE60 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-31, L.2224-35, L.2224-36, L.5212-24 et L.5212-26.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 1995 portant création du Syndicat d'Electricité de l'Oise,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 approuvant les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise,

Vu le contrat de concession conclu entre le SE60 et Enedis pour la distribution publique d'électricité,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 14 juin 2016 fixant la contribution des collectivités à la maîtrise d'ouvrage.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à Enedis, par le biais d'un contrat de concession.

Le SE 60, à la demande des communes adhérentes, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- Pour les communes rurales (moins de 2 000 habitants ou classées en régime rural d'électricité), le SE60 assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation, de mise en souterrain ou effacement des réseaux.
- Pour les communes urbaines (plus de 2 000 habitants ou classées en régime urbain d'électricité), le SE60 ne peut intervenir que pour les travaux de mise en souterrain.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence optionnelle "enfouissement de réseaux" qui comprend l'enfouissement de tous les réseaux secs (basse tension, éclairage public, communications électroniques).

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation des travaux d'enfouissement est motivée par des raisons esthétiques ou de coordination de travaux.

Pour ces travaux, la commune acquitte une contribution aux investissements pour la part d'opération restant à charge du SE60 (participations et subventions déduites ainsi que la récupération de TVA par le syndicat).

Cette contribution est imputée en section d'investissement à l'article 2041 "subvention d'équipement aux organismes publics".

Une fois la compétence confiée au SE60, la Commune ne peut plus la reprendre pendant une durée de quatre ans.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article unique : transfère au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- Enfouissement et intégration des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

Cette compétence consiste :

- en un appui technique à la Commune et relations avec ENEDIS et ORANGE
- à proposer une solution technique et réaliser le chiffrage
- à demander les subventions
- à réaliser les travaux en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics

*Il s'agit d'obtenir dans un premier temps une étude gratuite pour l'enfouissement des réseaux rue du Château.*

*La commune participera à hauteur de :*

- *basse tension : 60 %*
- *éclairage public : 85 %*
- *France Télécom : 100 %.*

## **INDEMNITÉS DE CONSEIL DU TRÉSORIER**

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de voter chaque année les indemnités de conseil du Trésorier.

L'indemnité de conseil est calculée sur les dépenses réelles des 3 dernières années des budgets Eau, Assainissement et Commune.

Monsieur Jean-François LANDIER demande 629.81 € d'indemnités de conseil pour 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'indemniser à hauteur de 629.81 € le Trésorier, Monsieur Jean-François LANDIER.

## **INDEMNITÉS DU CONTROLEUR DES IMPOTS**

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal verse une indemnité au contrôleur des impôts afin qu'il tienne une permanence en mairie.

Monsieur le Maire propose de verser 340 € au contrôleur des impôts pour sa permanence tenue en 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 120.97 € en 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valoriser le montant de l'indemnité dans la limite de ce plafond.

## **VALIDATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA VIDEO SURVEILLANCE**

L'ADTO a établi une étude de faisabilité relative à notre projet d'installation d'un système de vidéo protection.

Pour 16 caméras préconisées, le montant estimatif de cette opération est de 94 490 € HT soit 113 388 € TTC, subventionnable à hauteur de 46 % par le Département.

L'Etat subventionne ce type de projet uniquement dans les zones dites sensibles.

Il resterait à la charge de la commune 69 923 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'étude.

## **DEMANDE SUBVENTION POUR CLASSE DE NEIGE**

### **Classe de neige :**

Après entretien avec Monsieur le Maire, la directrice de l'école élémentaire demande à la commune une participation pour le financement d'une classe de neige :

Les enfants de CP de Madame VAN DE WALLE et la classe de CM1/CM2 de Madame PADOT soit 23 élèves partiront du 11 au 17 mars 2018 à AUTRANS (ALPES).

Le coût total du séjour est de 21 328.96 €.

Les enseignantes ont prévu des actions pour participer au financement du séjour.

Madame VAN DE WALLE demande une participation de 200 € par enfant.

Monsieur le Maire tient à préciser que ce ne sont pas toujours les mêmes enfants qui bénéficient d'un séjour :

- certains parents ne veulent pas que leurs enfants partent
- Madame PADOT change de niveau scolaire chaque année
- les autres professeurs des écoles ne souhaitent pas partir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser 200 € par enfant soit 4 600 € pour les 23 élèves.

### **Demande aide exceptionnelle pour la cérémonie du 11 novembre 2017 :**

Madame PADOT, enseignante en CM1/CM2, demande une aide exceptionnelle de 81 € pour l'achat de reproduction de 26 casques Adrian de poilus pour la cérémonie du 11 novembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser 81 € à la coopérative scolaire pour une partie de l'achat de casques.



## PROJET DU PADD DU PLUi-H : DÉBAT SUR LES 12 POINTS CLÉS ISSUS DE L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

La CCPV a prescrit le 24 mars 2016 l'élaboration d'un PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat).

La 1<sup>ère</sup> phase a été celle du diagnostic, qui a permis d'établir une synthèse des atouts, contraintes et besoins du territoire.

La 2<sup>ème</sup> phase est celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui est un document clé du PLUi-H.

Dans ce cadre, il est proposé à chaque conseil municipal de se positionner, d'exprimer son opinion et sa vision du territoire, par l'intermédiaire du questionnaire ci-dessous :

*Il est demandé de noter l'objectif (note de 0 à 4) et d'expliquer cette note (commentaires)*

*0 = objectif non retenu*

*1 = faible*

*2 = moyenne*

*3 = forte*

*4 = très forte*

Points sur lesquels les communes sont invitées à s'exprimer		Notation de 0 à 4	Commentaires
1	6 personnes sur 10 ne veulent pas de règles d'urbanisme strictes pour les zones agglomérées	4	Laisser la liberté à chaque commune pour son développement économique et d'habitat.
2	83 % souhaitent une protection du petit patrimoine	4	Valoriser le peu de patrimoine que la commune possède.
3	8 personnes sur 10 souhaitent un maintien d'une politique d'aménagement en cohérence avec la nature	2	Un aménagement en cohérence avec la nature ne veut pas dire des champs éoliens à la porte du centre bourg.
4	7 personnes sur 10 intègrent les risques comme une priorité	2	Notre commune n'est pas concernée par les risques naturels liés aux crues et n'est pas dans une zone sismique.
5	72 % des élus sont pour l'accueil de nouveaux habitants pour le maintien de la vie locale	4	La commune est pour le maintien de ses services publics et pour le développement économique.
6	7 personnes sur 10 estiment importants la présence d'équipements publics facilement accessibles	4	
7	9 personnes sur 10 jugent le numérique comme prioritaire	3	Pour le développement économique
8	La forme urbaine souhaitée partage les avis des élus à 50/50	2	Il faut conserver notre identité et la ruralité.

9	Un quart des élus souhaite diversifier le parc de logements	2	Les logements sociaux doivent être répartis sur l'ensemble des communes et non uniquement sur les centres bourgs.
10	Plus de 60 % des élus estiment qu'il serait intéressant de créer un axe structurant dans le prolongement de la déviation de Troissereux jusqu'au nord du territoire et de développer des liens avec Beauvais, Amiens et Rouen.	4	Ce projet est demandé depuis de nombreuses années.
11	8 élus sur 10 s'accordent sur le fait que le PLUi-H doit développer une vraie politique en faveur de la croissance verte, tout en maintenant l'industrie en place sur le territoire	4	L'industrie est indispensable.
12	70 % des élus ne souhaitent pas poursuivre le développement des hyper et supermarchés sur le territoire	1	Il faut préserver le commerce local et développer les supermarchés selon les besoins de chaque territoire.
13	Autres remarques et observations à formuler par le Conseil Municipal		Néant.

## **CONVENTION AVEC LA SA HLM**

La SA HLM de l'Oise propose à la commune de signer une convention avec les mairies et les CCAS pour traiter des situations d'impayés et rechercher des solutions pérennes pour favoriser la reprise de paiement et le maintien dans les logements.

Le respect des obligations imposées par la CNIL, concernant le traitement des données à caractère personnel, incite les partenaires historiques à se doter de conventions définissant leurs champs d'interventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINÉ RURAL**

Par courrier en date du 7 novembre 2017, Monsieur François COPIE informe la commune qu'il ne peut plus assurer la fonction d'administrateur adjoint auprès du CINÉ RURAL et qu'il présente sa démission.

Monsieur le Maire prend acte de sa démission.

Monsieur Patrick DUFOUR propose sa candidature, qui est acceptée à la majorité (une abstention : Patrick DUFOUR).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Fin des contrats aidés :**

Par courrier en date du 27 septembre 2017, et suite à notre réclamation, les demandes de renouvellement de 2 contrats aidés ont fait l'objet d'un examen lors de la commission de programmation des contrats aidés présidée par Monsieur le Préfet le 22 septembre.

Le renouvellement du contrat de Madame Chantal MARNAT a été accepté mais pas celui de Monsieur Jean-Paul MONTHUREL, son poste n'entrant pas dans les priorités nationales.

La commune a établi un CDD de 10 heures par semaine pour la déchetterie.

- **Don du Sang du 2 novembre :** 44 donateurs.

- **Remerciements** de l'association française des sclérosés en plaques pour la subvention de 38 €.

- **Demande de subvention au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'accessibilité de la mairie :**

Par courrier en date du 12 octobre, le centre de gestion nous a informés de l'arrêt au 31 décembre 2017 du programme d'aide aux communes pour l'accessibilité des bâtiments publics.

Mais le centre de gestion n'a plus accès au site et ne peut donc pas instruire notre dossier sur la plate-forme du FIPHFP.

Le centre de gestion demande au FIPHFP de prendre notre dossier de subvention en compte.

- **Réflexion sur la mise en place à compter de janvier du paiement d'avance pour la cantine et le Périscolaire :**

Monsieur le Maire signale que de nombreuses familles ne respectent pas leur engagement :

- enfants inscrits à la cantine et qui ne viennent pas sans prévenir

- enfants préinscrits le mercredi et qui ne préviennent pas de leurs absences ou qui viennent sans être inscrits.

Ils demandent aux élus de réfléchir sur le fait de demander aux familles de payer d'avance chaque mois la cantine et le périscolaire. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

Pour information, la commune a lancé le marché de la cantine pour 3 ans.

Les produits frais français et régionaux sont privilégiés.

Les parents ont demandé lors de la dernière réunion du conseil d'école de privilégier les produits bio, ce à quoi Monsieur le Maire a répondu qu'il n'y avait que 10 à 15 % de produits bio et que leurs prix étaient élevés.

Le prix du repas de cantine dans ce cas passerait à 4.20 € au lieu de 2.20 €.

- **S.P.A. :**

Suite à un appel d'offres lancé par la mairie de BEAUVAIS, la S.P.A. de Beauvais s'est vu retirer la gestion de la fourrière au profit d'une société privée, la SACPA.

La S.P.A. a choisi d'investir dans l'achat d'une ferme et devrait être en capacité d'accueillir les animaux trouvés avant la fin de l'année.

D'ici ce délai, la commune ne peut les accueillir, n'ayant pas de convention avec la SACPA.

- **Point sur la prestation pour la régulation des pigeons :**  
Entre le 12/04/2017 et le 17/10/2017 : 642 pigeons prélevés pour 42h32 de prestations (13 interventions).  
Monsieur le Maire lui a demandé une nouvelle campagne de régulation des pigeons.
- **Distribution des colis :**

Vendredi 15/12/17 de 9h30 à 12h	Micheline BINDER Jean-Paul SOULEZ Hervé LEVEAU
Vendredi 15/12/17 de 14h à 17h	Patrick DUFOUR Jeannick LANGLOIS Christelle PLE
Samedi 16/12/17 de 9h30 à 12h	Martine CAYRE Patrick DUFOUR Jeannick LANGLOIS
Lundi 18/12/17 de 9h à 12h	Gérard BESNIER Gérard FOUCARD

Rappel : après le 31/12, les colis ne pourront plus être retirés et ne devront pas être déposés chez les administrés.

- **Presse locale :**  
Monsieur le Maire envisage de supprimer l'abonnement au Réveil et de ne plus donner d'informations, n'étant pas satisfait des articles sur la commune qui ne sont pas valorisés et qui sont toujours en noir et blanc.  
Le journaliste n'est pas en cause mais la rédaction.
- **Prochaine date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal : 12 décembre 2017**
- **Remerciements :**  
Monsieur le Maire remercie les élus et les bénévoles pour leur participation à la fête des fanfares.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Nadège CORROY

- Signale la présence d'un volume important d'eau rue de la Flaque (entre les rues Clémenceau et Siou) lors de précipitations exceptionnelles.  
Monsieur le Maire propose la réalisation d'un puits supplémentaire au niveau de l'habitation de Monsieur LANCIEN et va étudier également l'installation d'un système identique, rue Vaupéron (devant la maison de Madame M.
- Signale qu'à la suite de la fermeture du complexe sportif, les joueurs de tennis doivent faire le tour pour accéder à la salle des sports de la CCPV.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une entrée unique pour le foot, côté Eglise, une entrée pour le collège et une pour le tennis.  
Aucun changement n'est prévu. Les clés définitives seront remises pendant les prochains congés scolaires.

Hélène TELLIER

- Signale que les poubelles n'ont pas encore été installées au City Stade ainsi qu'un cendrier.  
Monsieur le Maire répond qu'un panneau « interdit de fumer » va être posé ainsi que les poubelles et le cendrier.  
Il précise que l'équipement n'a pas encore été réceptionné.  
Si les jeunes continuent de dégrader les lieux, la structure ne sera plus libre d'accès.

Martine CAYRE

- Demande la mise en sens unique :
  1. de la cité Simon.  
Monsieur le Maire précise que certains riverains n'en veulent pas et propose de faire un sondage auprès d'eux.
  2. de la rue du 9 Juin  
A étudier.
- Demande que les bandes jaunes devant la maison paroissiale soient peintes. Monsieur le Maire va faire le nécessaire.

La séance est levée à 23 heures 30.